

## Habitat adapté

13

périmètre d'intervention : zones 2 et 3 (voir carte page 90)

### Mobiliser une offre de logements adaptés aux besoins des publics ciblés dans le cadre du PDALHPD.

#### Enjeux

Le PDALHPD a pour objet de veiller à l'adéquation entre une offre de logements de qualité, accessibles financièrement et les besoins des publics du Plan.

L'habitat adapté représente l'ensemble des réponses destinées à assurer un droit au logement aux personnes démunies et dans l'incapacité de se procurer, momentanément ou durablement, un logement décent et adapté à leurs besoins. Conçues comme des alternatives permettant la construction de parcours résidentiels personnalisés positifs, les solutions d'habitat adapté s'appuient également sur un accompagnement en phase avec les besoins spécifiques des publics accueillis.

L'objectif de l'action est de soutenir la production d'habitat adapté en réponse aux besoins identifiés au PDALHPD et au SDAHIGV en cours : logement social sur terrain familial locatif, habitat alternatif adapté aux personnes marginalisées ...

L'habitat inclusif pour les publics en perte d'autonomie et les logements à destination du public jeune sont spécifiquement et respectivement traités dans les fiches action 15 et 18.

#### Mesures proposées

Aide de **25 000 € par logement** destinée à favoriser la production de logements adaptés aux caractéristiques économiques et sociales des publics ciblés par le PDALHPD.

#### Bénéficiaires

Organismes de logements sociaux, associations agréées en matière de logement aidé, sociétés d'économie mixte ayant pour objet statutaire la réalisation de logements aidés, EPCI ou communes.